

13 février 2020

Avis sur l'instauration de nouveaux rites civils et républicains

L'Observatoire de la laïcité a adopté ce jeudi 13 février un avis qui formule essentiellement trois propositions :

1. L'obligation faite aux municipalités de célébrer pour les citoyens qui en font la demande le « parrainage civil et républicain »
2. L'obligation faite aux municipalités de proposer aux couples ne s'étant pas mariés, à l'occasion de la naissance de leur premier enfant, d'organiser une « cérémonie de remise du livret de famille »
3. L'obligation faite aux municipalités de proposer d'agrèger le « parrainage civil républicain » à l'éventuelle organisation d'une « cérémonie de remise de livret de famille »

AVIS SUR L'INSTAURATION DE NOUVEAUX RITES CIVILS ET RÉPUBLICAINS

[Téléchargement \(PDF - 68.42 Ko\)](#)